

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 66 - du 4 avril 2025



ÉDITO

Cécile Lambert

**Rapporteuse générale
de l'Article 51**

La dynamique s'accélère !

Jusqu'à récemment, notre système de santé était structuré autour d'un mode de financement qui privilégiait le volume d'actes réalisés : à l'hôpital, la tarification à l'acte (T2A) poussait à multiplier les séquences de soins, et en ville, les professionnels de santé étaient rémunérés consultation par consultation. Résultat : le temps passé à coordonner les prises en charge – pourtant essentiel pour les patients atteints de maladies chroniques ou ayant des parcours complexes – n'était pas financé. Chacun avait donc intérêt à travailler de son côté plutôt qu'à coopérer. Pire encore, certaines actions pourtant bénéfiques pour la santé, comme l'activité physique adaptée ou l'accompagnement renforcé à domicile, n'avaient tout simplement pas de mode de financement. L'article 51 de la LFSS 2018 a été créé pour dépasser ces limites et tester de nouvelles organisations et de nouveaux modèles de financement, plus adaptés aux besoins des patients. Sept ans après sa mise en œuvre, le bilan est encourageant : sur les 158 expérimentations lancées, 75 sont terminées et 38 sont en cours de généralisation. En Centre-Val de Loire, 18 projets ont été menés, dont 5 sont en passe d'être pérennisés, ce qui est notable dans un contexte de pénurie de soignants et de vieillissement de la population. Cette année, plusieurs parcours coordonnés vont être déployés, notamment pour l'obésité complexe et l'insuffisance cardiaque, avec de nouvelles prises en charge par l'Assurance Maladie, comme l'activité physique adaptée. Le financement sera également repensé : plutôt qu'un paiement à l'acte, un forfait global sera attribué à une structure coordinatrice qui répartira les ressources entre les professionnels impliqués (libéraux, hospitaliers, etc.).

L'Article 51 reste ouvert à de nouvelles idées. Mais avec le recul, on sait qu'un projet ne réussit pas seulement grâce à la motivation : il faut une équipe solide, bien organisée, capable de

collecter des données de qualité et d'ajuster son approche en fonction des besoins. Car l'objectif final reste le même : innover pour mieux soigner.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Dr Arnaud Boudenot porteur du projet
Timéo 18

EN DIRECT DES TERRITOIRES

L'APA bientôt remboursée par l'Assurance maladie

Urgences dentaires : une régulation dans chaque département

Des soins podologiques pour les syndromes liés aux anti-cancéreux

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

18

C'est le nombre de projets d'innovation en santé inscrits dans le cadre de l'Article 51

LA MÉTÉO SANITAIRE

La campagne de vaccination contre le Covid-19 se prolonge

EN BREF

Une journée de sensibilisation à l'autisme

Eure-et-Loir : 4 foyers d'apprentissage à la vie autonome

Coopérer avec l'hôpital de Mayotte

Une nouvelle maison sport-santé au Chinois

EN PRATIQUE

Un guide sur la stérilisation à visée contraceptive

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Webinaire sur la vaccination

Ateliers pour les futurs parents

Soirée prévention autour des chutes

Journée correspondants douleurs pédiatriques

Table ronde sur l'obésité

Théâtre forum sur les aidants

LE COIN RH

Emmanuel Lapert, directeur de la clinique de l'Archette à Olivet (45)



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Dr Arnaud Boudenot

Porteur du projet Timéo 18

« Offrir le bon accompagnement et le bon financement au bon patient ! »

Dans notre interview de la semaine, le Dr Arnaud Boudenot détaille les grandes lignes du projet Timéo 18, actuellement expérimenté dans le cadre du dispositif « Article 51 ». Outre les bénéfices attendus dans la prise en charge des patients ayant des problèmes de poids, il évoque les perspectives de développement de ce modèle innovant qui pourrait être plus largement testé avant de franchir le passage du droit commun.

Quelles sont les grandes caractéristiques du projet Timéo, actuellement expérimenté dans le département du Cher ?

Le projet Timéo 18 – Traitement Innovant Multi Évaluations de l'Obésité – est un parcours de soins ville-hôpital conçu pour la régulation des problèmes de poids. Il repose sur une évaluation pluridisciplinaire du profil de chaque patient, qui se voit ensuite proposer une prise en charge financière dérogatoire des soins de ville, assurée par les praticiens du réseau labellisé Timéo. Aiguillés par un algorithme de personnalisation et un système de scoring, ces parcours coordonnés sont structurés autour de quatre branches graduées – psychologie, diététique, activité physique adaptée et soins pluridisciplinaires – soit un éventail de 64 forfaits calculés en fonction des besoins constatés. IMC, composition corporelle, capacités physiques, qualité de vie, anxiété, dépression... Des bilans réguliers sont effectués dans un centre expert pour moduler cette prise en charge individualisée. Notre ambition est claire : offrir le bon accompagnement et le bon financement au bon patient !

Quels sont les bénéfices constatés pour les patients ?

L'heure du bilan n'a pas encore sonné, mais certaines tendances se dessinent, notamment en termes de participation. Depuis le lancement officiel du projet, il y a quatre ans, nous comptabilisons 600 inscriptions, 400 inclusions et près de 900 bilans réalisés. Caractéristique notable, plus de huit participants sur dix sont des femmes, majoritairement âgées entre 45 et 55 ans. Bien que les données n'aient pas encore été scientifiquement validées, deux catégories de patients émergent : les répondeurs qui rapportent des améliorations significatives de leurs indicateurs de santé au-delà du poids, dont une qualité de vie bonifiée, une moindre sédentarité ou une meilleure gestion de leurs émotions, et les non-répondeurs qui rencontrent des difficultés pour honorer leurs rendez-vous, non sans étendre la durée du forfait et réduire l'efficacité des interventions. Certains ajustements sont probablement nécessaires pour trouver des réponses

adaptées aux besoins non satisfaits. Le poids n'est pas le facteur le plus discriminant pour caractériser l'état de santé, et donc les besoins, chez ces patients. D'ailleurs, le montant du forfait obtenu par les patients n'est pas corrélé à l'IMC.

Quelles sont les prochaines étapes avant la généralisation ?

La généralisation n'est pas un objectif immédiat. Le suivi des premiers patients inclus prendra fin en juillet 2027. Il nous faut donc attendre cette échéance pour évaluer finement les premiers bénéfices concrets de cette expérimentation. Nous n'excluons pas non plus de prolonger nos travaux pour expérimenter de nouvelles modalités de parcours et de nouveaux forfaits de prise en charge, que nous avons déjà identifiés, afin d'apporter le service le plus personnalisé possible aux personnes souffrant d'obésité. Nous voulons également nous inspirer des expérimentations qui fonctionnent dans les autres territoires, que ce soit pour renforcer l'éducation thérapeutique, aller au domicile des patients défavorisés ou encore promouvoir le travail en groupe. Rechercher et identifier, dès le bilan initial, des indicateurs prédictifs de changements à venir... Telle est l'innovation permise par Timéo, car l'analyse de ces indicateurs définit l'intensité de la prise en charge. Elle donne plus de moyens pour les patients plus sévèrement touchés, et inversement moins de dépenses de santé pour les niveaux moins altérés. Un travail autour de l'évaluation de la motivation au changement nous permettra de proposer de nouveaux forfaits gradués afin d'améliorer l'observance du patient pour gagner en efficacité et en efficience. L'hyperpersonnalisation sera la clef du succès.

« Nous comptabilisons 600 inscriptions, 400 inclusions et près de 900 bilans réalisés depuis le lancement du projet »

Quelles sont les conditions de la transformation ?

L'obésité est une pathologie chronique qui exige un accompagnement adapté et durable. Le partage des expériences sera donc indispensable pour développer de nouvelles organisations innovantes. Une meilleure gestion des forfaits dérogatoires par les porteurs de projets aussi, car des financements sont parfois nécessaires après la période initiale. Une chose est sûre : la personnalisation du financement et de la coordination sera un paramètre déterminant pour maximiser les bénéfices et assurer la pérennité des résultats au-delà de l'expérimentation.

NB : le programme Timéo dure cinq ans. Dans le cadre de cette expérimentation menée dans le département du Cher, les forfaits de prise en charge sont financés pendant douze mois, mais des bilans périodiques sont proposés durant les quatre années suivantes.

Article 51 : la région se distingue

5 des 34 projets innovants en cours de généralisation dans le cadre du dispositif « Article 51 » ont été expérimentés dans la région Centre-Val de Loire. Revue de détail :

EQLAAT : ce projet prévoit la mise en place d'Equipes Locales d'Accompagnement sur les Aides Techniques. Cette expérimentation nationale est conduite en France métropolitaine, mais

également en Guadeloupe et à La Réunion. Elle cible les personnes en situation de handicap et les personnes âgées pour lesquelles un besoin d'aide technique est identifié, soit 8 000 patients.

ICOPE : ce projet repose sur un programme de prévention de la perte d'autonomie axé sur le dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge. Centré sur la démarche « Integrated Care for Older PEople » de l'OMS, il cible 54 538 séniors en situation de vulnérabilité. Cette expérimentation ministérielle est menée dans 24 départements de métropole, dont l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, mais aussi à La Réunion.

IPEP : ce projet permet de tester des organisations innovantes en santé, et un nouveau mode de financement, complémentaire aux financements de droit commun, reposant sur un intéressement collectif fondé sur des critères de qualité, d'expérience patient et de maîtrise des dépenses de santé. Basée sur une Incitation à une Prise En charge Partagée, cette expérimentation ministérielle est menée dans 14 régions et vise 500 000 patients bénéficiaires.

Urgences dentaires en Centre-Val de Loire : ce projet doit améliorer la réponse aux besoins de soins urgents dentaires les dimanches et jours fériés, de désengorger la régulation du SAMU-Centre 15, mais aussi de favoriser une meilleure organisation des rendez-vous urgents durant la garde dentaire. Cette expérimentation régionale cible la population générale des six départements du Centre-Val de Loire.

NB : trois autres projets estampillés « Articles 51 » ont été exclusivement expérimentés dans la région, mais ils ne sont pas encore achevés. Il s'agit de Timéo, Topase et Cabinet Bucco-Dentaire Mobile.

EN DIRECT DES TERRITOIRES

L'APA bientôt remboursée par l'Assurance maladie



Restée confidentielle car seulement prise en charge par certaines complémentaires santé, la prescription d'activité physique adaptée (APA) aux patients en ALD et aux malades en perte d'autonomie, devrait à l'avenir gagner du

Des soins podologiques pour les syndromes liés aux anti-cancéreux

terrain. Le Conseil Stratégique et le Comité Technique de l'Innovation en Santé ont émis en janvier un [avis favorable](#) au terme de l'expérimentation du programme « As du Cœur » portée par l'Association Azur Sport Santé, programme d'activité physique à but thérapeutique pour les patients cardiaques, ouvrant la voie à une entrée de l'APA dans le droit commun. Inscrite dans le cadre de l'article 51 de l'innovation en santé, l'expérimentation « As du Cœur » a consisté à proposer dans cinq régions dont le Centre-Val de Loire - au Centre de réadaptation et de prévention cardiovasculaire Bois Gibert à Ballan-Miré (37) - la prise en charge par l'Assurance maladie pendant cinq mois de deux séances hebdomadaires d'APA aux patients ayant terminé leur réadaptation après un incident cardiaque. 84% des 466 patients impliqués dans l'expérimentation « As du Cœur » ont renforcé sur le long terme la pratique de l'activité physique. Surtout, les dépenses de santé des participants au programme d'APA ont été inférieures de 3 224 euros par an à celles des patients témoins, nécessitant moins de recours aux hospitalisations et de passages aux urgences. Un groupe de travail du ministère de la Santé va examiner la dizaine d'expérimentations article 51 incluant de l'activité physique adaptée pour fixer dans les 18 mois les conditions de la prise en charge de l'APA par l'Assurance maladie.

Urgences dentaires : une régulation dans chaque département



Dans le cadre de l'article 51, la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) expérimente la régulation téléphonique des urgences dentaires le dimanche. Elle consiste à



Certains traitements anticancéreux peuvent s'accompagner d'effets secondaires parfois très désagréables pour les patients, au niveau des pieds. Inflammation bilatérale sur les pieds et/ou les mains (syndrome main-pied), décollement partiel ou total des ongles, inflammation du pourtour de l'ongle (paronychie) ou sécheresse extrême (xerose) sont parfois consécutives aux traitements des cancers et peuvent considérablement gêner la marche. Pour permettre un meilleur suivi des personnes concernées, l'avenant 5 de leur dernière convention nationale prévoit que les pédicures-podologues peuvent réaliser deux consultations auprès de patients bénéficiant d'un traitement anti-cancéreux, accessibles uniquement sur prescription du médecin oncologue. Cotées 48AMP, sans dépassement, et d'un montant de 30,24 euros, ces deux consultations sont prises en charge par l'Assurance maladie. Pour faire connaître cette disposition, l'URPS des Pédicures-Podologues de Centre-Val de Loire, a lancé une campagne de communication financée dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé par la Fédération des URPS avec l'ARS Centre-Val de Loire.

mettre en place des chirurgiens-dentistes régulateurs pour prendre les appels et gérer le planning des chirurgiens-dentistes effecteurs. « On a demandé à la Cnam d'intégrer tous les départements à cette expérimentation. Là, où dans les autres régions un seul département a été intégré », explique le Dr Bruno Meymandi-Nejad, chirurgien-dentiste à Châteauroux. Car, depuis la crise du Covid-19, la région avait déjà instauré ce concept volontairement dans chaque département. Grâce à cette régulation, seules les urgences véritables sont reçues. « Avant on ne savait jamais combien on allait avoir de patients. Là on a des temps définis, on ne peut pas rajouter de patients sur le planning. En termes de sécurité pour le patient et le chirurgien-dentiste c'est non négligeable », confie-t-il. L'article 51 s'arrêtera à la fin du mois de juin. Après, la régulation sera conventionnelle. Elle ne pourra être réalisée que par des chirurgiens-dentistes libéraux actifs ou retraités.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le [site internet de l'URPS](#) des podologues :

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

18

C'est le nombre de projets d'innovation en santé inscrits dans le cadre de l'Article 51 qui sont actuellement engagés en Centre-Val de Loire dont 4 sont exclusivement développés dans la région (Timéo, Topase, cabinet bucco-dentaire mobile, et urgences dentaires intégrant des chirurgiens-dentistes à la régulation du SAMU centre 15 les dimanches et jours fériés).

A noter que cinq de ces projets sont en cours de généralisation et de transposition dans le droit commun : Urgences dentaires, As du cœur, Eqlaat, ICOPE & IPEP.



LA MÉTÉO SANITAIRE



La campagne de vaccination contre le Covid-19 se prolonge

Dans un avis rendu le 27 février dernier, la Haute Autorité de santé a souligné l'intérêt de maintenir une campagne de vaccination contre le Covid-19 ce printemps. Elle doit prioriser les personnes de plus de 80 ans ou immunodéprimés, et les résidents des Ehpad et des unités de soins de longue durée. Du 14 avril au 14 juin, ils pourront recevoir une dose de vaccin dans un délai de trois mois, après avoir reçu la dernière injection ou infection.

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Une journée de sensibilisation à l'autisme



A l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, le Conseil régional a organisé ce jeudi 2 avril avec la Fédération Autisme Centre-Val de Loire, un évènement régional. Deux temps forts ont rythmé cette journée. Des lycéens de Bourges, Châteauroux, Loches, Montargis et Dreux ont reçu une information sur les spécificités de l'autisme, avec le soutien de l'ARS et de l'académie d'Orléans-Tours. Un parcours de mise en situation a été proposé avec l'apport scientifique du Centre de Ressources Autisme Centre Val de Loire. « Au lycée, les difficultés de socialisation et de communication peuvent se révéler, observe Martine Vandermeersch, présidente de de Fédération Autisme Centre-Val de Loire. Il est important de sensibiliser à la non-discrimination de la différence. » Mercredi après-midi, un second temps a rassemblé une centaine de personnes à

Coopérer avec l'hôpital de Mayotte



Comme vous le savez le centre hospitalier de Mayotte (CHM) rencontre des « difficultés pour assurer les recrutements nécessaires au bon fonctionnement de ses services ». De nombreux professionnels de la région ont apporté leur concours au cours de ces derniers mois, et nous les en remercions de nouveau ! Vos retours sont d'ailleurs très positifs quant à la richesse de ces expériences. Pour construire une aide plus durable, il est désormais envisagé d'établir des partenariats entre services hospitaliers de métropole et de Mayotte. L'objectif est de structurer différentes filières prioritaires – comme la médecine d'urgence, la filière mères-enfants, santé mentale, et des filières de médecine spécialisée (cardiologie, ORL...) - et d'organiser en quelques sorte des jumelages sur la durée. Pour cela, la DGOS a lancé un appel à candidatures auprès des établissements de santé et des groupements

l'Hôtel de la Région, à Orléans, au cours duquel Clara de Bort, DG de l'ARS, a notamment expliqué que 27 élèves autistes bénéficiaient d'un dispositif d'enseignement spécifique. Le Pr Frédérique Bonnet-Brilhault, chef du service de pédopsychiatrie du CHRU de Tours, a présenté la thérapie échange et développement (TED), méthode d'interaction pour capter l'attention de l'enfant et lui apprendre à échanger avec l'autre. Jean-François Dufresne, président de l'Association Vivre et Travailler Autrement (VETA), Benoit Pontroué, directeur général de 03, entreprise d'insertion, et Gilles Souchard, président de l'association ALVA, porteur d'un habitat inclusif à Tours, ont évoqué la problématique de l'inclusion par l'emploi et l'habitat. L'occasion de rappeler que de nombreuses personnes autistes sont aujourd'hui employées dans des entreprises de la région : Andros à Auneau (Eure-et-Loir), Guerlain à la Ruhe (Eure-et-Loir), Dior à Chartres et Saint Jean de Braye (Loiret), L'Oréal à L'Ormes (Loiret) et Barilla à Montierchaume, dans l'Indre...

L'événement s'est conclu par une prestation spécialement composée pour l'occasion par des slameurs et comédiens autistes.

Une nouvelle maison sport-santé au Chinonais



La Maison de sport-santé du Chinonais a été inaugurée le 21 mars dernier. Ces structures ont pour mission « d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé et de bien-être, quel que soit leur âge, leur état

hospitaliers de territoire. Votre service / établissement / GHT est intéressé par un tel projet ? Réfléchissez à un projet de lettre d'intention, et nous vous donnerons plus de détails la semaine prochaine sur les modalités de candidature.

Eure-et-Loir : 4 foyers d'apprentissage à la vie autonome



Vendredi 28 mars, quatre nouveaux studios d'apprentissage à la vie autonome ont été inaugurés au sein du Foyer Gérard Vivien de Courville-sur-Eure, établissement médico-social public départemental, accompagnant des adultes en situation de handicap intellectuel. Ces logements adaptés et entièrement équipés viennent compléter un dispositif déjà engagé autour de la pédagogie à la vie autonome, avec un objectif clair : permettre de tester une vie autonome, en lien avec le projet d'habitats inclusifs au sein de la commune prévu en 2026. « Nous avons un public présentant des troubles du développement intellectuel auprès duquel nous avons développé la méthode PEVA (Pédagogie de la Vie Autonome, présentée dans [la Lettre Pro 47](#)) pour leur permettre d'être plus autonomes, explique Delphine Natu, directrice du foyer Gérard Vivien. Les 4 nouveaux studios occupés depuis octobre dernier s'ajoutent à deux autres déjà ouverts en 2022 au sein du foyer Gérard Vivien, qui regroupe un foyer de vie (102 places), et un FAM (82 places). « Ces studios au sein de notre établissement permettent aux personnes concernées d'expérimenter la vie chez eux avant d'aller sur des habitats à l'extérieur de l'établissement. » Un [mini-film réalisé au foyer Gérard Vivien](#) et mis en ligne sur LinkedIn résume parfaitement l'apprentissage de la vie

de santé ou de fragilité », explique Aurélie Chuin, coordinatrice de cette maison. Géré par l'association Action sport-santé nutrition, le lieu a reçu l'habilitation Maison sport-santé fin 2024. L'orientation d'une personne vers cette structure se fait uniquement sur ordonnance. Elle est principalement destinée aux personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'une affection longue durée (ALD). Pour l'heure, deux « programmes passerelles » sont disponibles à Chinon et à Avoine. A partir de septembre, ils seront étendus dans d'autres villes du territoire. Les programmes comprennent un bilan de santé, un test de forme à effectuer au début et en fin de programme et 12 séances d'activité physique adaptée (gym, pilate, danse...). Le coût est de 50 euros pour le patient et peut être pris en charge selon les mutuelles.

en autonomie grâce à la méthode Peva et les perspectives qu'elle ouvre aux personnes concernées.

EN PRATIQUE

Un guide sur la stérilisation à visée contraceptive

L'ARS Centre-Val de Loire a mis en ligne sur [son site un livret d'information sur la stérilisation à visée contraceptive](#). Destiné aux personnes ayant pour projet d'y avoir recours, ce livret d'une trentaine de pages intègre les dernières évolutions réglementaires ainsi que des clarifications visant à améliorer l'information des patients et des professionnels de santé.

La stérilisation à visée contraceptive des personnes majeures protégées (sous tutelle ou curatelle) est très encadrée, comme le rappelait [la Lettre Pro n°59](#) consacrée au handicap. Pour éviter toute stérilisation forcée, la loi du 4 juillet 2001 prévoit que le recours à la stérilisation (ligature des trompes ou des canaux déférents) ne peut être pratiquée sur une personne majeure protégée que s'il s'agit d'une contre-indication médicale absolue aux méthodes de contraception ou une impossibilité avérée de les mettre en œuvre efficacement. L'intervention est subordonnée à une décision du juge des tutelles et le consentement de la personne concernée est systématiquement recherché. Après une première demande effectuée lors d'une consultation médicale, une seconde devra être formulée par écrit lors d'une seconde consultation après un délai de 4 mois de réflexion. C'est seulement ensuite que pourra être réalisée l'intervention chirurgicale de stérilisation.

APPELS À PROJETS

Prévention de la dénutrition des personnes âgées en EHPAD

Hôpitaux de proximité : appel à manifestation d'intérêt pour soutenir et valoriser les projets innovants dans le soin de proximité

Création de 7 places de maison d'accueil spécialisée (MAS) pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans le département du Cher

Egalité femmes-hommes : appel à projets de la Préfecture Centre-Val de Loire pour soutenir les initiatives s'inscrivant dans les orientations prioritaires de la politique nationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Appel à manifestation d'intérêt - Fonds d'Appui à la Transformation des établissements et services pour personnes en situation de handicap pour la période 2024-2027

Création d'un collectif d'entraide et d'insertion sociale et professionnelle (CEISP)

Cher : création de 7 places de maison d'accueil spécialisée (MAS) pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans le département du Cher

Expérimentation d'un forfait pour la prise en charge en hospitalisation à domicile de patients nécessitant des traitements médicamenteux systémiques du cancer

AU PROGRAMME

Webinaire sur la vaccination

Le **24 avril**, de 12h30 à 14h, à l'occasion de la semaine européenne de la vaccination, la CPTS O'Tours, en partenariat avec l'ARS, organise un webinaire sur les recommandations vaccinales et la vaccination de la femme enceinte. Il doit permettre d'actualiser les connaissances vaccinales (évolution du calendrier, nouveautés...) et échanger et travailler sur la thématique de la couverture vaccinale de la femme enceinte (identification des freins et des leviers).

[Lien du webinaire.](#)

Ateliers pour les futurs parents

Le **25 avril**, de 10h à 12h, la CPTS Pays de Bourges, en partenariat avec le Centre communal d'actions sociales (CCAS) de Bourges et les villes de Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy, organisent des ateliers destinés aux futurs parents du territoire. L'événement aura lieu au LAEP Courte-Echelle,

Journée correspondants douleurs pédiatriques

Le **29 avril**, de 8h30 à 17h, l'Association tourangelle pour le traitement de la douleur (A2TD) organise une journée ouverte aux correspondants douleurs de région Centre-Val de Loire. Cet événement abordera entre autres les douleurs neuropathiques, les contentions dans le soin, le protocole érythème fessier.

Sur inscription auprès de la FMC [sur ce lien](#)

Table ronde sur l'obésité

Le **30 avril**, à partir de 19h30, la CPTS du Gâtinais Montargois et le centre hospitalier de l'agglomération montargoise (Cham) organise une table ronde sur la prise en charge de l'obésité et une présentation sur le parcours de chirurgie bariatrique au Cham. L'événement aura lieu à la salle du Tivoli, au 2 Franklin Roosevelt, à Montargis.

6A rue Elie Bourliaud à Bourges. Au programme des explications par les professionnels de santé sur comment prévenir et faire face aux principaux maux du nourrisson, une rencontre avec les services petite enfance de la ville et une remise de documentation.

[Inscription obligatoire sur ce lien.](#)

Soirée prévention autour des chutes

Le **29 avril**, de 17h à 21h, l'ARS, le département de Tours et l'Équipe régionale vieillissement et maintien de l'autonomie (ERVMA) organise une soirée d'ateliers et d'échanges sur la prévention des chutes à destination des professionnels de santé. L'occasion d'aborder les risques de chutes, les solutions à domicile, les bienfaits du sport et de la nutrition... L'événement aura lieu à la Maison des sports Touraine à Parçay-Meslay.

L'événement est gratuit et ouvert aux professionnels de santé et au grand public. Inscription obligatoire [sur ce lien.](#)

Théâtre forum sur les aidants

Le **15 mai**, la fédération départementale familles rurales de l'Indre, et l'Agirc-Arrco, préparent un théâtre forum intitulé "À Mes Côtés : Histoires d'Aidants" à Chassignolles. L'objectif est de mettre en lumière l'engagement quotidien des aidants et de sensibiliser aux enjeux et défis qu'ils rencontrent. L'événement est gratuit.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à

[ARS-CVL-](#)

COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



Emmanuel Lapert, directeur de la clinique de l'Archette à Olivet (45)

Emmanuel Lapert, 54 ans, est depuis le 17 mars le nouveau directeur de la clinique de l'Archette, du Groupe ELSAN, à Olivet près d'Orléans (Loiret). Diplômé d'une école de commerce, Emmanuel Lapert a d'abord connu une première partie de carrière dans l'agro-alimentaire et la téléphonie. Il s'est reconverti il y a quelques années en décrochant un master 2 de management des structures de santé. Il a dirigé deux établissements avant de prendre la direction de la clinique de l'Archette, établissement chirurgical conventionné possédant 120 lits, 12 blocs opératoire, qui dispose aussi d'une unité de soins continus, et d'un hôpital de jour. La clinique héberge également en son sein un centre d'hémodialyse que dirige Emmanuel Lapert et une maison médicale de garde. « Je

m'inscris dans la continuité de l'équipe précédente, confie Emmanuel Lapert à la Lettre Pro. J'entends poursuivre le développement de la clinique en recrutant des médecins et en préparant la certification de l'établissement par la HAS prévue à la fin de l'année. »

LA SANTÉ RECRUTE



Responsable de territoire DAC - Appui santé 37

2 médecins généralistes à Chanceaux sur Choisille

Chargé de veille et de sécurité sanitaire H/F

Médecin qualité des soins / Gestion des risques associés aux soins

Une sage-femme à la MSP du Grand Saint Laurent à Pithiviers

Médecin généraliste à Saint-Claude-de-Diray (41)

Médecins généralistes à la MSP de Chailles

Médecin diabétologie, endocrinologie nutrition et médecine interne, CH de Blois

Médecin généraliste à Saint-Claude-de-Diray (41)

Médecin en MSP à Sancergues (18)

Médecin Conseil à Orléans

Médecin généraliste au CRAtb à Tours

Chargé de veille et de sécurité sanitaire H/F à Orléans

Médecin généraliste en MSP à St-Amand-Montrond

S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire

Consulter les Lettres
Pro précédentes

Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...



La Lettre Pro - 66 du 4 avril 2025
Directrice de la publication : Clara de Bort
Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire
Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)